

## Postulat Vassilis Venizelos et consorts au nom du groupe des Verts – Daillens sous acide

### *Texte déposé*

Début mars, notre Grand Conseil acceptait une résolution des Verts invitant l'Assemblée fédérale « à élaborer un cadre légal qui interdise le transport massif du chlore et à inscrire dans ce cadre légal l'obligation, pour les entreprises qui utilisent le chlore en grande quantité, de le produire sur place » (15\_RES\_021). Parallèlement, une pétition visant à interdire le transport de chlore par rail a été lancée. Cette question a également occupé les Chambres fédérales, dans le cadre des débats relatifs à la loi sur le transport des marchandises. Des amendements visant à donner la compétence à la Confédération de restreindre ou interdire le transport de marchandises dangereuses à travers les agglomérations ont malheureusement été refusés à une courte majorité. Dans le cadre de ces débats, Mme la conseillère fédérale Doris Leuthard affirmait « Aujourd'hui, il n'y a rien qui indique que les standards de sécurité sont inefficaces et qu'il faut intervenir. » (Débats relatifs à la révision de la loi sur les transports de marchandises, 19 mars 2015).

Le déraillement survenu dans la nuit du 24 au 25 avril 2015 à Daillens vient malheureusement contredire l'optimisme du Conseil fédéral. Cet accident nous rappelle que les dispositions mises en place par les CFF et la Confédération ne sont pas suffisantes. Il est pour l'heure difficile d'évaluer les conséquences environnementales et économiques de ce déraillement. On peut par contre affirmer que les mesures de sécurité ne sont pas suffisantes. Aujourd'hui, des voix s'élèvent pour demander que le matériel roulant vieillissant soit remplacé et pour que l'entretien du réseau ferroviaire soit renforcé.

L'accident de Daillens doit aussi nous inciter à relancer le débat sur la responsabilité des entreprises « consommatrices » de produits dangereux. Il convient, selon nous, d'exiger que les industries concernées prennent en charge les coûts liés à de tels accidents. Par ailleurs, les propositions visant à contraindre les entreprises qui utilisent ces substances en grande quantité, de les produire sur place, devraient être réexaminées. La résolution votée par notre Grand Conseil, appuyée par les démarches entreprises par le Conseil d'Etat, permettra sans doute de porter ce message à Berne. Il y a fort à parier que le débat sera prochainement relancé aux Chambres fédérales.

C'est dans la perspective des débats à venir, que nous souhaitons que le Conseil d'Etat établisse un rapport sur le transport (par rail et par route) des substances dangereuses dans le canton. Ce rapport pourrait notamment nous renseigner :

- sur les normes régissant le transport de matières dangereuses sur rail et sur route ;
- sur la nature et les quantités de substances dangereuses qui traversent le canton ;
- sur la provenance et la destination de ces substances ;
- sur les risques encourus par la population et l'environnement dans les secteurs traversés ;
- sur les risques importants pour l'approvisionnement en eau de la population, liés notamment à certains additifs de l'essence ;
- sur l'ancienneté du matériel roulant transportant les substances ;
- sur les mesures d'entretien des voies ferrées planifiées par les CFF ;
- sur les impacts générés sur les potentiels de développement traversés — application de l'Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM) ;

De plus ce rapport proposera les différentes pistes envisagées par le Conseil d'Etat pour protéger la population vaudoise des risques générés par le transport de marchandises dangereuses. Les alternatives au transport des marchandises dangereuses à travers le canton seront notamment développées (production sur le lieu de consommation, utilisation d'autres axes, ...).

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Vassilis Venizelos  
et 27 cosignataires*

### *Développement*

**M. Vassilis Venizelos (VER) :** — Au nom du groupe des Verts, j'ai l'honneur de vous proposer le présent postulat, cosigné par une personne au moins de chacun des groupes politiques. Cela n'empêche pas le groupe des Verts de proposer le renvoi en commission, pour que le débat puisse être élargi.

Même si le travail est encore d'importance, il semble que la situation se stabilise, notamment grâce aux efforts — que je salue — des différents départements concernés en charge de l'environnement, des transports ou des questions sanitaires. Je tiens à accorder une mention spéciale au département de Mme la conseillère d'Etat Béatrice Métraux qui, une fois de plus, a su gérer une crise majeure d'une façon efficace. Je salue également les efforts du chef d'état-major de conduite cantonale, M. Froidevaux. Il faut également saluer les efforts des hommes et des femmes qui ont fourni un travail acharné dans un contexte tendu et dangereux, pour contenir la catastrophe, mais aussi pour réparer les dégâts, qui sont importants.

Le temps politique est maintenant arrivé, avec plusieurs interventions annoncées au niveau fédéral, avec diverses mesures portées par différents partis ou parlementaires. Chez certains intervenants, on sent la volonté que la responsabilité soit renforcée de la part des entreprises concernées par la consommation des produits dangereux. Des interventions seront faites à ce sujet aux Chambres fédérales, avec la volonté de revenir sur les débats récents concernant les modifications de la loi sur le transport de marchandises dangereuses. Pour rappel, les Verts avaient déposé un amendement demandant que les consommateurs de produits dangereux soient obligés, voire incités, à produire ce type de matières sur le lieu de consommation.

Le présent postulat ne vise pas à interférer sur les différents aspects qui seront débattus au niveau fédéral. Par contre, il vise à permettre à nos élus — que ce soit le Conseil d'Etat ou nos représentants aux Chambres fédérales — d'avoir les outils nécessaires et suffisants pour que des mesures concrètes soient prises au niveau fédéral. Dans la perspective des débats à venir, ce postulat demande au Conseil d'Etat d'établir un rapport qui permettra, notamment, de nous renseigner sur les normes régissant le transport des matières dangereuses par le rail, mais aussi par la route ; sur la nature et les quantités de substances dangereuses qui traversent le canton ; sur la provenance et la destination de ces substances ; sur les risques encourus par la population et par l'environnement dans les secteurs traversés ; sur les risques importants pour l'approvisionnement en eau de la population, liés notamment à certains additifs de l'essence ; sur l'ancienneté du matériel roulant transportant ces substances et qui a été mis en cause dans le cas de Daillens ; sur les mesures d'entretien des voies ferrées planifiées par les CFF et enfin, sur les impacts ayant été générés sur les potentiels de développement traversés.

En bref, ce postulat vise à renseigner au mieux les différents intervenants, aux niveaux fédéral et intercantonal, pour que des mesures concrètes soient prises suite à cette catastrophe. Je vous invite à participer au débat de commission pour compléter, le cas échéant, les propositions faites dans ce texte.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**